



**PARTI DEMOCRATIQUE DE COTE D'IVOIRE
RASSEMBLEMENT DEMOCRATIQUE AFRICAIN**

DECISION N° 0190-2016/PP/CAB BIS DU 13 NOVEMBRE 2016

20 B.P 1081 ABIDJAN 20
Côte d'Ivoire

Tél: + 225 22-48-05-14
22-48-05-15
22-44-27-72
22-48-55-89
Fax +225 22-48-55-13

**COMPLETANT LA DECISION N° 0190-2016/PP/CAB DU 13 NOVEMBRE 2016
PORTANT DESIGNATION DES PERSONALITES MEMBRES
DU PDCI-RDA CANDIDATES RHDP A L'ELECTION DES DEPUTES
A L'ASSEMBLEE NATIONALE, SCRUTIN DU 18 DÉCEMBRE 2016**

Le Président

LE PRESIDENT DU PDCI-RDA

- Vu la constitution de la République de Côte d'Ivoire
- Vu la loi N° 93-668 du 9 août 1993 relative aux Partis et Groupements Politiques
- Vu les Statuts du PDCI-RDA
- Vu la Résolution N°01/04/10/2013 portant adoption et application immédiate des modifications des Statuts
- Vu la Résolution N°02/04/10/2013 donnant mandat au Président du Parti de nommer dans les deux mois, les membres des Organes créés par le XII^{ème} Congrès Ordinaire
- Vu les résolutions du V^{ème} Congrès Extraordinaire;
- Vu la décision N°089/2015/PP/CAB du 18 mars 2015 portant nomination des membres du Secrétariat Exécutif du PDCI-RDA;
- Vu les nécessités de service ;

DECIDE

Article 1: Monsieur **DAOUDA COULIBALY** membre du PDCI-RDA, est désigné candidat, à l'élection des Députés à l'Assemblée Nationale, scrutin du 18 décembre 2016, pour le compte du Rassemblement des Houphouétistes pour la Démocratie et la Paix (RHDP), pour la Circonscription Electorale (47) de **YOPOUGON, COMMUNE.**

Article 2: Le Secrétaire Exécutif, Chef du Secrétariat Exécutif et le Secrétaire Exécutif chargé des Elections sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision qui prend effet à la date de sa signature.

Article 3 : La présente décision sera publiée et communiquée partout où besoin sera.

Fait à Abidjan, le 13 Novembre 2016

**Henri KONAN BEDIE
Président du PDCI-RDA**